



**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025**

Date, lieu, heure de la séance : le 09 décembre 2025, à Saint Gervais-sous-Meymont, à 18h30.

Date d'envoi de la convocation : le 02 décembre 2025.

DEBUT DE LA SEANCE : 18h30

ORDRE DU JOUR :

Formation plénière

- 1) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 03 novembre 2025
- 2) Débat d'orientations budgétaires 2026
- 3) Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2026
- 4) Participation du syndicat mixte du Parc à la protection sociale complémentaire en matière de santé
- 5) Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

Formation Charte

- 6) « PACTE Forêt-z »
- 7) Elaboration d'une stratégie espèces : synthèse des diagnostics et rédaction
- 8) Partage de connaissances : inventaires naturalistes et participatifs des mares
- 9) Etudes et inventaires du patrimoine naturel : préparation d'un observatoire de la santé des tourbières
- 10) Révision de la cartographie des habitats naturels sur les sites Natura 2000 « Comté Puy Saint-Romain » et « Bois Noirs »
- 11) Création de nouvelles activités responsables et engagées
- 12) Sensibilisation à l'urbanisme et à l'aménagement durable : les Rencontres de l'Atelier d'urbanisme
- 13) Projets fédérateurs 2026-2027
- 14) Médiation en faveur de la préservation des patrimoines et de la conciliation des usages

Questions diverses



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025

Formation Plénière

Présidence : M. Stéphane RODIER.
Secrétaire de séance : M. Tony BERNARD.

Présents ou représentés : 37 sur 70

Etaient présents : 22 délégués - soit 38 voix :

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (1 délégué - 10 voix) : Mme Myriam FOUGERE.

Conseils départementaux (2 délégués - 6 voix) :

-Haute-Loire : M. Bernard BRIGNON.

-Loire : M. Valéry GOUTTEFARDE.

EPCI (4 délégués - 8 voix) : MM. Thomas BARNERIAS, Philippe MEYZONET, Mmes Nathalie MARIN, Corinne MONDIN.

Communes (14 délégués - 14 voix) : MM. Tony BERNARD, Mathieu CAPITAINE, Eric DUBOURGNOUX, Serge GIBERT, Gérard LECOQ, Dominique MAYET, Christian NUGIER, Stéphane RODIER, Gilles VAYSSIERE, Mmes Eliane AUBERGER, Nathalie BOUDOUL, Daphné DUPREZ, Martine NUEL, Christiane SAMSON.

Président formation Grand cycle de l'eau (1 délégué - 0 voix car déjà compté en tant que délégué des communes) :
M. Eric DUBOURGNOUX.

Ont donné pouvoir : 15 délégués - soit 44 voix :

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (2 pouvoirs - 20 voix) : Mme Elisabeth BRUSSAT à Mme Myriam FOUGERE, Mme Florence DUBESSY à Mme Myriam FOUGERE.

Conseils départementaux (2 pouvoirs - 10 voix) :

-Haute-Loire : Mme Marie-Agnès PETIT à M. Bernard BRIGNON.

-Puy-de-Dôme : Mme Jocelyne GLACE-LE-GARS à M. Bernard BRIGNON.

EPCI (3 pouvoirs - 6 voix) : M. Vincent CHALLET à Mme Corinne MONDIN, Mme Annick FORESTIER à Mme Corinne MONDIN, Mme Martine MUNOZ à Mme Nathalie MARIN.

Communes (8 pouvoirs - 8 voix) : M. Bernard BERAUD à M. Tony BERNARD, M. Jean-François BLANC à Mme Nathalie BOUDOUL, M. Jean-Robert CHAIZE à Mme Nathalie BOUDOUL, M. Simon DURUPT à M. Stéphane RODIER, Mme Agnès GRANGEVERSANNE à Mme Martine NUEL, Mme Valérie LE POSTEC à M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Patricia LECLERCQ à M. Eric DUBOURGNOUX, M. Dominique SEGUIN à M. Tony BERNARD.

Délégués excusés ou absents :

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : M. Frédéric BONNICHON, Renaud DAUMAS, Sylvain DURIN, Mme Caroline GUELON.

Conseils départementaux :

-Puy-de-Dôme : MM. Fabien BESSEYRE, Cédric DAUDUIT, Antoine DESFORGES, Michel SAUVADE, Mmes Céline BERNARD, Pascale BRUN, Aude BURIAS, Valérie PRUNIER, Alexandra VIRLOGEUX.

EPCI : M. Daniel FORESTIER.

Communes : MM. Damien CHEVARIN, Thierry d'ANDIGNE, Jean-Gabriel FAURE, Michel GONIN, Guy GORBINET, François PELLETIER, Jérôme RAYNAUD, Rémi RIZAND, Elie TOURLONIAS, Mmes Claude ARTAUD, Céline AUGER, Christine BATISSON, Christine BOSCH, Stéphanie BURIAS, Julie CHALLET, Stéphanie RIAS, 2 sièges à pourvoir.

Président formation SCoT (1 délégué - 1 voix) : M. Bernard LORTON.

Assistaient à la réunion : M. Dominique VERGNAUD, Directeur, Mme Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administration générale et logistique, Mme Clémence ZOELLER, Assistante de direction, Mme Mireille HIGINNENBIER, Sous-Préfète d'Ambert, M. Christian VIALON, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, et Mme Anne-Cécile PRAT, Chargée de mission au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

Répartition des 197 voix au sein du Comité syndical :

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : 70 voix (7 représentants disposant chacun de 10 voix).

Conseils départementaux : 70 voix

-Puy-de-Dôme : 60 voix (10 représentants disposant chacun de 6 voix).

-Haute-Loire : 8 voix (2 représentants disposant chacun de 4 voix).

-Loire : 2 voix (1 représentant disposant de 2 voix).

Délégués des EPCI : 16 voix (8 représentants disposant chacun de 2 voix).

Délégués des communes : 40 voix (40 représentants disposant chacun de 1 voix).

Président de la formation SCoT : 1 voix (1 représentant disposant de 1 voix)

Président de la formation Grand cycle de l'eau : 0 voix (1 voix relevant déjà du collège des communes)

En séance : 82 voix



**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025**

Stéphane RODIER salue Madame la Sous-préfète et les autres personnes associées.

1 - Approbation du procès-verbal du comité syndical du 03 novembre 2025

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- approuve le procès-verbal du comité syndical du 03 novembre 2025.

2 - Délibération n°25-0377 / Débat d'orientations budgétaires 2026

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire d'une collectivité et doit permettre d'informer les membres du comité syndical sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires constitue une formalité substantielle prévue par la loi (article L 2312-1 et suivants du CGCT).

Le Débat d'Orientations Budgétaires tient compte des résultats prévisionnels du compte financier unique 2025 (CFU), qui seront affectés au budget avant le vote du budget primitif 2026.

Il vous est proposé d'en délibérer et, le cas échéant, de prendre acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2026.

**Rapport d'orientations budgétaires 2026
du syndicat mixte du
Parc naturel régional Livradois-Forez**

I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA STRUCTURE SYNDICAT MIXTE DU PARC

II. PROGRAMME D'ACTIONS PREVISIONNEL

III. INFORMATION SUR LES DOTATIONS DE L'ETAT AUX COMMUNES CLASSEES « PARC NATUREL REGIONAL »

IV. INFORMATION SUR LES PREVISIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS AUTONOMES

L'article 19.1 des statuts du syndicat mixte du Parc prévoit des contributions statutaires pour l'objet « Charte » entre les membres du syndicat mixte pour le financement des charges issues de la section de fonctionnement.

A ces contributions statutaires s'ajoutent d'autres recettes de fonctionnement importantes venant essentiellement de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de l'Europe.



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Séance du 09 décembre 2025

Au-delà des emplois permanents et des charges courantes du syndicat mixte du Parc, l'ensemble de ces ressources permet de financer :

- l'une part, l'autofinancement nécessaire aux demandes de subventions pour la réalisation des actions ;
- d'autre part, un certain nombre d'actions indispensables à l'accomplissement des missions du syndicat mixte, qui ne bénéficient pas de financements des partenaires dans le cadre des programmes d'actions et des conventions.

Dans la perspective du débat d'orientations budgétaires 2026, le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ne tient pas compte des remarques et propositions qui pourraient être formulées en séance par ces derniers.

Au regard du calendrier budgétaire, le rapport d'orientations budgétaires tient compte des résultats prévisionnels du compte financier unique (CFU) 2025.

I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA STRUCTURE SYNDICAT MIXTE DU PARC

1. Fonctionnement

A. *Les recettes*

- Recettes statutaires

Depuis 2011, les contributions statutaires ont été marquées par des diminutions successives de la part des collectivités régionale et départementales (- 3% à - 17% entre 2011 et 2020). Depuis 2017, ces contributions ont été maintenues par la plupart de ces financeurs, à l'exception de la contribution des Départements du Puy-de-Dôme et de la Loire qui ont respectivement diminué de 45 939 € (-10 %) en 2019 pour l'un et de 1 567 € (- 7,5 %) en 2025 pour l'autre, soit pour les collectivités régionale et départementales une diminution cumulée de l'ordre de 334 500 € depuis 2011.

Aussi, la capacité de fonctionnement du syndicat mixte a été amputée de manière substantielle sur les derniers exercices budgétaires, générant une baisse de sa capacité d'autofinancement de l'ordre de - 61% entre 2015 et 2021.

Pour compenser en partie ces diminutions, l'effort a porté sur le rattrapage de la contribution statutaire des communes en 2016 (montant qui n'avait pas connu d'augmentation depuis le 1^{er} janvier 2003) et des EPCI en 2017, avec une évolution du montant les années suivantes selon le taux annuel d'inflation.

En 2023 (sur la base de la prospective financière menée en 2021 et présentée à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2022), les montants des contributions statutaires des communes et des EPCI ont également évolué avec :

- une augmentation du montant global de leurs participations financières de l'ordre de 50 000 € pour les EPCI et de près de 100 000 € pour les communes,
- l'application de montants distincts selon 5 tranches de populations pour les communes.

Pour l'année 2026, les montant des contributions statutaires des différents membres sont calculés sur la base des projections suivantes :

- un maintien des montants des contributions de la Région et des Départements du Puy-de-Dôme, de la Loire et de la Haute-Loire, sur la base des montants 2025 ;

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025**

- une augmentation de la contribution statutaire des communes et des EPCI tenant compte du taux d'inflation de 2 % (année 2024), conformément à la délibération du 30 septembre 2025 :
 - o pour les communes, le montant est fixé selon les cinq tranches de population suivantes :
 - 3,00 € par habitant pour les communes de moins de 1 000 habitants,
 - 3,06 € par habitant pour les communes de 1 000 à moins de 2 500 habitants,
 - 3,66 € par habitant pour les communes de 2 500 à moins de 5 000 habitants,
 - 4,19 € par habitant pour les communes de 5 000 à moins de 10 000 habitants,
 - 4,66 € par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants ;
 - o pour les communes associées en attente d'un éventuel classement à l'issue du processus de révision de la Charte du Parc, le montant annuel de leur contribution statutaire est calculé sur la base d'une décote selon leur tranche de population à savoir : - 15% pour les communes de Saint-Jean-d'Heurs, Saint-Maurice-ès-Allier, et Lavaudieu et - 30% pour la commune de Vic-le-Comte
 - o pour les EPCI, le montant de la contribution statutaire par habitant est fixé à 1,93 € par habitant, sur la base uniquement de la population des communes membres du syndicat mixte du Parc.

Aussi, la répartition des contributions statutaires des membres du syndicat mixte se répartit comme suit :

• Région Auvergne Rhône-Alpes :	1 130 620,00 € (51,77%)
• Département du Puy-de-Dôme :	411 931,00 € (18,86%)
• Département de la Haute-Loire :	56 071,00 € (2,57%)
• Département de la Loire :	19 124,00 € (0,88%)
• Communes* :	358 867,91 € (16,43%)
• EPCI* :	207 503,95 € (9,50%)
↳ Total des contributions statutaires	2 184 117,86 € (100%)

** Le montant est calculé sur la base de la population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2025 des communes membres du syndicat mixte, ayant approuvé la Charte du Parc. Ce montant sera réévalué lors du vote du BP 2026 sur la base de la population en vigueur au 1^{er} janvier 2026.*

• **Autres recettes (hors subventions inscrites au programme d'actions) :**

1) L'Etat :

- le Ministère de la transition écologique contribue à l'ingénierie du syndicat mixte du Parc à hauteur de 130 000 € depuis 2023 (contre 100 000 € ces dernières années jusqu'en 2022) ; ce même montant devrait être reconduit pour 2025 dans le cadre de la convention cadre 2025-2027.

2) L'Europe :

- le syndicat mixte du Parc bénéficie de crédits de l'Union européenne au titre du FEADER pour assurer l'animation, la coordination et la gestion du programme LEADER Puy-de-Dôme 2023-2027 pour un montant prévisionnel de 67 808,16 € et pour l'animation du programme sur l'habitabilité en centres-bourgs pour un montant de 30 381,14 € ;
- des crédits FEDER sont également attendus pour financer l'animation du programme de déploiement de la marque territoriale et de développement de l'entrepreneuriat engagé en Livradois-Forez pour un montant prévisionnel de 24 333,41 €.



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Séance du 09 décembre 2025

- 3) L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) :
- contribue pour sa part au financement de la mission « eau et milieux aquatiques » du syndicat mixte du Parc, en charge depuis 2014 de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Dore ; en 2026, le montant prévisionnel de cette participation est d'environ 69 300 € ;
 - les subventions d'animation liées à la mise en œuvre de l'Accord de Territoire sur le bassin versant de la Dore sont incluses dans le budget autonome « Grand cycle eau Dore ».
- 4) Autres recettes de fonctionnement - elles comprennent :
- le remboursement des dépenses liées au personnel (agents détachés et mis à disposition notamment), du remboursement d'un service civique et le remboursement de charges diverses (réseaux partenaires hébergés à la Maison du Parc, matériel de santé et sécurité au travail) ; en 2026, ces recettes devraient représenter 199 302,97 € ;
 - le remboursement des frais de salaires et cotisations, des indemnités et des frais de fonctionnement liés à la compétence « SCoT » ; ces frais sont imputés sur le budget principal du syndicat mixte puis remboursés par le budget autonome dans le cadre d'une convention spécifiques ; ces recettes devraient représenter 59 961,54 € ;
 - le remboursement des frais de salaires et cotisations, des indemnités et de fonctionnement liés au transfert des compétences « GEMAPI » et « Hors GEMAPI » ; ces frais sont imputés sur le budget principal du syndicat mixte puis remboursés par le budget autonome « Grand cycle eau Dore » dans le cadre d'une convention spécifique ; ces recettes devraient représenter 597 620,16 € ;
 - des subventions liées à l'ingénierie du syndicat mixte du Parc mobilisée pour mettre en œuvre le programme d'actions pour un montant de 55 158,99 € ;
 - le remboursement de l'assurance pour le personnel dans le cadre des absences supérieures à 30 jours ou pour les agents à temps partiel thérapeutique notamment, pour un montant de 20 000 € ;
 - le remboursement des titres restaurant (part salariale de 40%) pour un montant de 26 048 € ;
 - les quote-part des subventions obtenues de la part des différents partenaires financeurs pour des dépenses d'investissement, pour un montant de 58 818,42 €.

Au regard des éléments évoqués précédemment, les recettes de fonctionnement représentent un montant prévisionnel de 3 523 849,65 € ; ce montant est légèrement supérieur à celui de 2025 (3 466 872,63 €), en raison essentiellement de l'augmentation des remboursements liés aux dépenses de personnel et de la revalorisation des montants des contributions statutaires des communes et des EPCI.

Sont également compris dans les recettes :

- l'excédent prévisionnel de fonctionnement sur l'exercice 2025 pour un montant de 371 102,70 € ; le montant définitif sera arrêté lors du vote du résultat du compte financier unique (CFU) 2025 et du budget primitif 2026 auquel sera intégré cet excédent ;
- les subventions sur le programme d'actions restant à percevoir, pour un montant de 379 117,05 €.

Au total, les recettes de fonctionnement pour l'année 2026 s'élèvent à 4 274 069,40 €.

B. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement de la structure syndicat mixte se répartissent entre :

- les dépenses récurrentes,
- certaines dépenses supplémentaires,
- la capacité d'autofinancement pour le programme d'actions.

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025****a) Les dépenses récurrentes**

Les dépenses de fonctionnement de la structure « stricto sensu » sont constituées essentiellement par la masse salariale et des prestations sociales, auxquelles s'ajoutent les charges courantes (assurances, fournitures, consommables, prestations de maintenance...).

- Les emplois présentés au titre des dépenses du budget de la structure comprennent :
 - les 32 emplois permanents dédiés à la Charte du Parc et au programme LEADER, hors emplois rattachés au programme d'actions (voir ci-après), dont 27 agents titulaires de la fonction publique territoriale et 2 agents mis à disposition à 100% auprès d'organismes extérieurs), pour un montant de 1 891 522,40 € ;
 - en 2024 et 2025, 2 emplois n'ont pas été remplacés suite à des départs à la retraite,
 - depuis 2025, 1 emploi a été de nouveau pourvu (mission tourisme) et 1 emploi vient en remplacement d'un agent titulaire mis à disposition auprès des services de l'Etat mais toujours comptabilisé dans les effectifs et les dépenses de masse salariale du syndicat mixte.
 - les 12 emplois affectés aux différents objets et compétences à la carte du syndicat mixte dont :
 - 1 emploi pour la compétence « SCoT » (Schéma de Cohérence Territoriale), pour un montant de près de 48 961,54 € ;
 - 11 emplois pour les compétences « GEMAPI » et « Hors GEMAPI » sur le bassin versant de la Dore et dans le cadre de l'Accord de territoire avec l'AELB, avec 3 chargés de mission, 2 techniciens rivières, 4 agents techniques pour les travaux, 1 technicienne de proximité sur les thématiques spécifiques au secteur de Thiers Dore et Montagne et 1 assistante de gestion administrative, pour un montant de 521 620,16 € ;
- ↳ ces dépenses sont intégralement couvertes par des recettes issues des budgets autonomes.

Les 8 emplois dont les dépenses sont rattachées au programme d'actions n'apparaissent pas dans cette partie du budget car les dépenses sont intégrées dans chaque action (4 chargé(e)s de mission Natura 2000, 1 chargée de mission pour l'élaboration de la stratégie des aires protégées, 1 chargé(e) de mission gestion de sites et milieux naturels remarquables, 1 éco-garde saisonnier pour la RNR du lac de Malaguet et 1 chargée de mission entreprise et biodiversité).

- Les prestations sociales liées à la masse salariale comprennent :
 - le forfait mobilités durables : ce dispositif a été mis en place le 1er janvier 2024 pour les agents recourant à des modes de transport durables pour la réalisation des trajets domicile-travail ; à titre d'information, 24 agents ont bénéficié du forfait pour l'année 2024 ; le montant prévisionnel 2026 est estimé à 5 600 € ;
 - les participations obligatoires à la protection sociale complémentaire :
 - en matière de prévoyance, le syndicat mixte du Parc a fixé, par délibération du comité syndical du 10 décembre 2024, le montant de sa participation à 20 € par mois et par agent pour les agents adhérant au contrat groupe proposé par le CDG 63, à compter du 1^{er} janvier 2025 ; le montant prévisionnel pour 2026 est de 6 720 € ;
 - en matière de santé, le syndicat mixte du Parc prévoit une participation employeur sur la base d'un taux variable distinct selon les 3 catégories d'emploi : 40% pour les catégories C, 35 % pour les catégories B et 30% pour les catégories A, avec un montant minimum de participation employeur de 20 € par mois, à compter du 1^{er} janvier 2026 ; le montant prévisionnel pour 2026 est de 26 530 € ;



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Séance du 09 décembre 2025

- les titres-restaurant :
 - o à compter du 1^{er} janvier 2026, les titres-restaurant ne seront plus pris en charge dans le cadre de la subvention attribuée au COS (d'où un réajustement à la baisse du montant de la subvention au COS en conséquence) ;
 - o sur la base d'une valeur faciale de 8 € par titre et d'une participation employeur de 60%, conformément à la délibération du comité syndical du 30 septembre 2025, le montant prévisionnel de dépenses pour le syndicat mixte du Parc (hors remboursement de la part salariale de 40%) est de 65 120 €.

Au total, ces dépenses constituent 77 % des dépenses de structure et 59 % du total des dépenses de fonctionnement. D'un montant prévisionnel de 2 551,389,04 € en 2026 (contre 2 455 032,75 € en 2025), ces dépenses sont en légère hausse (+ 3,92 %). Cette situation s'explique essentiellement par les effets du glissement vieillesse technicité (GVT) sur la masse salariale, une augmentation prévisionnelle des cotisations et la prise en charge de nouvelles prestations sociales.

- Les charges courantes : avec un montant prévisionnel de 743 260,85 € en 2026 (contre 777 816,66 € en 2025), ces dépenses sont en légère diminution (- 4,4 %) :
 - o cette diminution s'explique essentiellement par la baisse du montant de la dotation aux amortissements : 204 695,67 € en 2026 contre 222 371,51 € en 2025 (- 8 %) en raison de la fin d'amortissement de certaines dépenses d'investissement ;
 - o les autres dépenses courantes restent contenues, malgré un contexte économique qui pèse sur le coût des charges fixes ; en effet le syndicat mixte du Parc s'efforce de procéder à un renouvellement régulier des différents contrats afin d'optimiser ses charges (maintenance, assurances, téléphonie, internet...).

↳ Les travaux de rénovation énergétique et d'aménagement de l'accueil de la Maison du Parc réalisés les années précédentes participent pleinement à cette maîtrise des dépenses courantes ; les travaux de rénovation énergétique seront poursuivis en 2026 avec l'isolation de la toiture de la « galerie » (espace de circulation au nord), l'optimisation de l'éclairage LED et la construction d'une ombrière photovoltaïque avec structure en bois sur l'aire de stationnement des véhicules de service.

↳ L'ensemble de ces travaux doit permettre au syndicat mixte du Parc de répondre aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finales d'au moins 40 % d'ici 2030 conformément au décret tertiaire n°2019-771 du 23 juillet 2019 auquel il est soumis. Par ailleurs, les écogestes au quotidien seront renforcés en interne : application des températures réglementaires, optimisation des lieux et des périodes de chauffe, utilisation de l'eau froide à la place de l'eau chaude dans certains espaces.

b) Les dépenses supplémentaires

Ces dépenses supplémentaires pourront être intégrées au budget 2026 au regard des résultats du compte financier unique (CFU) 2025 qui sera voté préalablement au vote du budget primitif 2026.

- La masse salariale :
 - o la loi de transformation de la fonction publique impose des règles dans la gestion des contractuels et il convient de prévoir des indemnités de précarité pour un montant prévisionnel de 25 000 € ;
 - o 30 000 € sont prévus pour rembourser le Centre de gestion du Rhône qui assure la rémunération d'un agent momentanément privé d'emploi après un détachement de longue durée ; ce dernier étant également suivi par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme pour l'accompagner à un retour à l'emploi.

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025**

- Les charges courantes - les dépenses prévisionnelles comprennent les montants suivants :
 - 5 000 € pour couvrir la régularisation de l'assurance du personnel payée début 2026 pour l'année 2025 ;
 - 5 000 € pour couvrir des dépenses liées à des petits travaux complémentaires dans le cadre de la construction d'une ombrière photovoltaïque ;
 - 5 000 € en prévision de dépenses liés la participation du parc au congrès des Parcs.

Pour l'année 2026 la ventilation des dépenses prévisionnelles de structure se répartit comme suit :

	2026	
	<i>Dépenses Courantes</i>	<i>Dépenses supplémentaires</i>
Masse salariale / prestations sociales	2 551 389,04 €	55 000,00 €
Charges courantes	743 260,85 €	15 000,00 €
Sous-total dépenses de structure	3 294 649,89 €	70 000,00 €
Total dépenses de structure	3 364 649,89 €	

NB : les emplois liés aux actions n'apparaissent pas dans cette partie du budget

c) La capacité d'autofinancement pour le programme d'actions (voir point II ci-après)

La capacité d'autofinancement permet de couvrir :

- les dépenses qui ne peuvent pas trouver de financement externe (promotion, publications, communication touristique et institutionnelle, animations, centre de ressources, Journal du Parc, évaluation, soutien à l'action des réseaux partenaire) ;
- l'autofinancement nécessaire pour mobiliser des subventions sur les actions ; celui-ci constitue la seule variable d'ajustement possible, au détriment des actions elles-mêmes.

Après plusieurs baisses les années précédentes des dotations statutaires des principaux partenaires financeurs, suite à l'augmentation de certaines charges de fonctionnement et grâce à l'augmentation des montants des contributions statutaires des communes et des EPCI depuis 2023, le syndicat mixte du Parc a retrouvé une capacité d'auto-financement presque identique à celle de 2015.

Aussi, pour 2026, sur la base des projections de contributions statutaires et des autres recettes, la capacité d'autofinancement dégagée sur le budget de la structure est relativement stable puisqu'en 2026 le montant prévisionnel est de 229 199,76 € (contre 234 023,22 € en 2025, soit -2 %).

Cette capacité d'autofinancement permet au syndicat mixte du Parc de mener des actions au bénéfice du territoire, conformément aux objectifs de la Charte 2011-2026 ; pour autant, le besoin d'autofinancement du syndicat mixte du Parc pour conduire son programme d'actions est au minimum de 250 000 € en section de fonctionnement.

Les marges de manœuvres restent donc encore fragiles pour mettre en œuvre le programme d'actions 2026. **Le solde de l'excédent prévisionnel dégagé par le compte financier unique (CFU) 2025 devra donc être affecté pour partie à l'autofinancement des actions** inscrites en section de fonctionnement.

2. Investissement

Le niveau d'investissement d'une structure telle que le syndicat mixte du Parc est relativement modeste, dans la mesure où le syndicat mixte est avant tout un établissement public d'ingénierie mutualisée., mais est en augmentation en raison des travaux prévus en 2026, notamment pour la construction de



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Séance du 09 décembre 2025

l'ombrière photovoltaïque : le montant prévisionnel est de 1 003 096,36 € (contre 726 687,31 € en 2025, soit +38 %).

A. Les recettes d'investissement

Les recettes attendues proviennent principalement :

- du FCTVA, pour un montant de 23 340,94 € ;
- de l'amortissement des biens, pour un montant de 204 695,67 € ;
- de la vente de véhicules et de matériel divers, pour un montant de 5 000 € ;
- d'un excédent prévisionnel d'investissement sur l'exercice 2025 pour un montant de 510 859,75 € (qui servira à couvrir le besoin d'autofinancement sur les dépenses d'investissement et les dépenses supplémentaires) ; le montant définitif sera arrêté lors du vote du résultat du compte financier unique (CFU) 2025 et du budget primitif 2026 auquel sera intégré cet excédent ;
- des restes à réaliser en recettes d'investissement d'un montant de 259 200 € correspondant aux subventions d'investissement encore non perçues, liées notamment aux travaux de construction de l'ombrière photovoltaïque.

Des subventions seront également recherchées auprès des différents partenaires financeurs dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions (Région Auvergne-Rhône-Alpes et Département du Puy-de-Dôme notamment).

B. Les dépenses d'investissements liés à la structure

Le montant prévisionnel des dépenses récurrentes d'investissement de la structure s'élève à 490 618,42 € contre 334 878,49 € en 2025, soit une hausse de +46,5 %. Ces dépenses comprennent :

- des restes à réalisés importants, liés aux travaux de construction de l'ombrière photovoltaïque ;
- la reprise de subvention, liée aux versements de subventions d'investissement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire notamment ;
- le renouvellement du matériel informatique ;
- l'achat de données numériques ;
- le renouvellement de matériel de terrain ou d'entretien ;
- l'acquisition de mobilier de bureau ;
- les petits travaux d'aménagement du bâtiment ;
- une provision d'avance pour les marchés publics.

Les dépenses supplémentaires d'investissement concernent les dépenses liées aux petits travaux d'aménagement du bâtiment, à l'achat de matériel et à l'achat de véhicules de services dans le cadre du renouvellement d'une partie du parc automobile. Le montant prévisionnel de ces dépenses supplémentaires est de 153 500 €.

Le solde de l'excédent prévisionnel dégagé par le compte financier unique (CFU) 2025 sera affecté pour partie à l'autofinancement des actions inscrites en section d'investissement.

II. PROGRAMME D'ACTIONS PREVISIONNEL

1. Les dépenses de fonctionnement liées au programme d'actions

Le programme d'actions est déterminé par le montant des financements qui sont accordés au syndicat mixte du Parc par certains partenaires financeurs dans le cadre de contrats/conventions annuelles

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025**

comme avec le Département du Puy-de-Dôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Parc 2024-2026).

D'autres actions font l'objet de financements sur des crédits de droit commun ou de programmes spécifiques de ces mêmes financeurs, et de financements de l'Europe (FEDER, FEADER), de l'Etat (DREAL, Fonds vert) ou d'Etablissements publics nationaux (Agence de l'eau) dans le cadre de politiques sectorielles ou d'appels à projets.

Différents programmes, comme la gestion de la RNR du lac de Malaguet pour la Région Auvergne Rhône-Alpes, ou les crédits de droit commun comme pour les actions en faveur de l'environnement, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour les Départements du Puy-de-Dôme, permettent de mobiliser d'autres financements sur les actions.

Pour l'année 2026, le travail sur le programme d'actions est en cours avec les partenaires financeurs pour mobiliser au mieux les subventions nécessaires à sa réalisation. Celui-ci tient compte :

- de la capacité d'autofinancement du syndicat mixte du Parc, qui permet de mobiliser les subventions ou de financer en totalité certaines actions qui ne peuvent trouver de financement externe, en lien avec les objectifs de la Charte ;
- des engagements financiers prévisionnels et des arbitrages budgétaires de chacun des partenaires ;
- des financements européens dans le cadre des programmations 2021-2027 pour les fonds FEDER AURA, FEDER Massif central et 2023-2027 pour le fonds FEADER et le programme LEADER.

Sous réserve de l'attribution des financements, les principales actions qui pourraient-être mises en œuvre en 2026 sont décrites ci-après, répartis par axe de la Charte 2011-2026 du Parc et par grandes thématiques.

Les actions en cours de réalisation seront également réinscrites au budget primitif 2026 en fonction de leur niveau de réalisation.

Axe 1 : le socle patrimonial

1. Dans le domaine de la biodiversité :
 - o le syndicat mixte du Parc assurera la mise en œuvre de la stratégie régionale Natura 2000 à travers l'animation de 15 sites dont il est gestionnaire. La révision du DOCOB du site des vallées du Cé et de l'Auzon sera poursuivie ;
 - o il assurera également la gestion de l'ENS de la Vallée du Fossat (dans le cadre d'un marché attribué par le Département du Puy-de-Dôme). Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du lac de Malaguet 2024-2033 est également poursuivi ;
 - o la réalisation d'un diagnostic pour mieux connaître la biodiversité et les espèces et d'actions spécifiques en la matière seront engagées et contribueront à l'élaboration d'une stratégie espèces ;
 - o la déclinaison de la stratégie des aires protégées sera également déployée ;
 - o des actions de valorisation de sites naturels seront engagées.
2. Dans le domaine des paysages, de nouvelles actions de sensibilisation seront proposées dans le cadre des Ateliers des paysages.

Axe 2 : les ressources au bénéfice des habitants

1. L'eau et les milieux aquatiques :
 - o les actions liées à la mise en œuvre du SAGE Dore seront poursuivies par le syndicat mixte du Parc : animation de la Commission Locale de l'Eau, tenue du tableau de bord / évaluation, rédaction des avis de la CLE, communication...



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Séance du 09 décembre 2025

- une monographie sur l'eau sera réalisée ;
 - des actions et des programmes de travaux seront conduits par le syndicat mixte du Parc dans le cadre du prochain Accord de territoire sur le bassin versant de la Dore (2026-2028), au titre de ses compétences GEMAPI et « Hors GEMAPI ». Ces actions et travaux sont inscrits au budget autonome « Grand cycle de l'eau Dore » dont le montant prévisionnel est de 2 304 667,48 € pour l'année 2026 (Débat d'Orientation Budgétaire de la formation « Grand cycle de l'eau » du 3 décembre 2025).
2. Dans le domaine du bois et de la forêt :
- le Projet Sylvicole Territorial (PST) 2025-2027 sera déployé dans le cadre du dispositif Sylv'ACCTES ;
 - un projet de modélisation des interactions entre sylviculture et paysages sera mené dans le cadre d'une action partenariale avec la Fédération des Parcs.
3. En matière d'agriculture,
- le syndicat mixte du Parc engagera la troisième année de mise en œuvre des actions du Plan Pastoral Territorial (PPT) avec l'association Auvergne Estives, à travers l'animation administrative, la réalisation d'actions de communication et l'accompagnement des dynamiques collectives ;
 - le projet inter-Parcs de « Préservation et valorisation de la myrtille sauvage du Massif Central - phase 1 » sera poursuivi.
4. En matière de tourisme,
- le syndicat mixte du Parc poursuivra son engagement au sein de l'office de tourisme intercommunautaire « Maison du tourisme du Livradois-Forez », en lien avec les communautés de communes membres, avec en 2026 le lancement d'une action spécifique sur le développement de l'itinérance et des activités de pleine nature ;
 - il accompagnera les professionnels dans la qualification de l'offre à travers la marque « Valeurs Parc » ;
 - un guide méthodologique pour structurer et valoriser des sentiers d'interprétation des patrimoines du Livradois-Forez sera conçu ;
 - les actions collectives de promotion avec Auvergne Rhône-Alpes Tourisme et les PNR d'AURA seront poursuivies.

Axe 3 : des pratiques plus durables

1. Dans le domaine économique :
- le syndicat mixte du Parc poursuivra son travail d'animation en faveur de l'entrepreneuriat engagé à travers le réseau Entreprendre en Livradois-Forez ;
 - la démarche « entreprises et biodiversité » engagée en 2025 pour une période 3 ans dans le cadre d'un programme LIFE Biodiv porté par l'OFB et la Fédération des Parcs sera poursuivie.
2. En matière d'urbanisme :
- le syndicat mixte du Parc poursuivra, dans le cadre de « l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez », sa mission d'accompagnement des collectivités dans leurs démarches d'urbanisme réglementaire (PLU, PLUi), de projets d'aménagement d'espaces publics et d'urbanisme opérationnel, de construction ou de rénovation de bâtiments ;
 - les journées de sensibilisation et d'échanges à destination des élus, des techniciens et des partenaires dans le cadre des « Rencontres de l'Atelier » seront également renouvelées ;
 - le travail en faveur de la revitalisation des centres-bourgs sera poursuivi à travers l'accompagnement des communes dans leur projet, en lien avec les EPCI, les services de l'Etat et les différents partenaires concernés ;

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025**

- l'accompagnement de projets de remobilisation du patrimoine bâti vacant sera poursuivi et une monographie sera réalisée sur cette thématique.
- 3. Concernant l'alimentation :
 - le syndicat mixte du Parc poursuivra son implication dans la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) conduit conjointement avec le Grand Clermont avec pour objectifs de favoriser une alimentation de proximité, saine et de qualité permettant de renforcer une agriculture rémunératrice et respectueuse de l'environnement

Axe 4 : l'Homme au cœur du projet

1. Dans le domaine de l'éducation au territoire :
 - la mise en œuvre d'actions du programme de sensibilisation « Auprès de nos arbres et autres petits projets » sera poursuivie avec les établissements scolaires et les centres de loisirs du territoire,
 - un soutien sera apporté au programme de lecture dans les établissements scolaires, « le Livre élu », conduit par l'association Passeurs de Mots.
2. En matière d'information/sensibilisation, les actions de communication seront poursuivies : site internet et blog, rédaction du bilan annuel d'activités du syndicat mixte du Parc.
3. Des actions en faveur de l'implication des habitants seront poursuivies à travers la mise en place d'actions de médiation.
4. Concernant l'attractivité et la solidarité entre les acteurs :
 - le syndicat mixte du Parc poursuivra le déploiement de la marque collective « Livradois-Forez » créée en 2021 ;
 - il lancera également un premier travail pour élaborer sa stratégie de communication.
5. Dans le domaine de la culture :
 - le syndicat mixte du Parc continuera d'accompagner les réseaux qu'il a créés ou a contribué à faire émerger (Passeurs de Mots, Ciné-Parc, ...) ;
 - la gestion du Centre de ressources de la Maison du Parc sera confiée comme les années précédentes à l'association Passeurs de Mots.
6. Programme européen : dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 le syndicat mixte du Parc poursuivra le travail avec les territoires partenaires pour favoriser le soutien aux projets du Livradois-Forez et animer la cellule départementale du GAL 63.
7. La coopération entre Parcs du Massif Central sera poursuivie à travers la participation du syndicat mixte du Parc à des actions conduites par l'IPAMAC notamment en matière de biodiversité, de tourisme durable et d'attractivité/habitabilité.

Révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez

En 2026, le travail portera sur la phase finale de consultation des collectivités (communes, EPCI et Départements) pour approbation du projet de Charte, avant délibération et transmission par la Région au Premier Ministre pour renouvellement du classement par décret.

2. Les dépenses d'investissement liées au programme d'actions

Le syndicat mixte du Parc s'efforce de présenter chaque année des dépenses d'investissement en lien avec son programme d'actions.



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025

En 2026, les dépenses prévisionnelles correspondent à des projets d'investissement structurants pour l'action du syndicat mixte du Parc et le territoire.

Axe 1 : le socle patrimonial

- Acquisition de matériel spécifique de suivi dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR du Lac de Malaguet ;
- Travaux d'aménagement dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de la vallée du Fossat.

Axe 2 : Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants

- Réalisation d'une signalétique sur la marque « Valeurs Parc »

Axe 3 : des pratiques plus durables

Pas d'action de prévues.

Axe 4 : l'Homme au cœur du projet

- Aménagement de la Maison du Parc : travaux d'installation d'équipements d'économie d'eau ;
- Aménagement de la Maison du Parc : travaux de réaménagement du sous-sol (vestiaires hommes/femmes et sécurisation) ;
- Avance de trésorerie dans le cadre d'actions partenariales Interparcs Massif Central.

III. INFORMATION SUR LES DOTATIONS DE L'ETAT AUX COMMUNES CLASSEES « PARC NATUREL REGIONAL »

Suite à la loi de finances de 2022 (article 193), l'article L. 2335-17 du Code général des collectivités territoriales a institué une dotation budgétaire de fonctionnement dénommée « dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales ».

Cette dotation est attribuée aux communes rurales, sous réserve :

- qu'elles comprennent une partie significative de leur territoire en aire protégée : conformément au décret n°2024-721 du 6 juillet 2024, sont donc concernées les communes classées « Parc naturel régional » ;
- qu'elles soient caractérisées « commune rurale » au sens de l'INSEE au 1er janvier de l'année de répartition de la dotation.

En 2025, 168 communes sur les 169 classées Parc naturel régional Livradois-Forez ont perçu cette dotation sur leur budget général, avec un montant compris entre 3 000 € pour les communes les moins peuplées et **plus de 47 000 €** pour la commune éligible la plus peuplée.

Le montant cumulé de cette dotation pour les communes classées « Parc naturel régional Livradois-Forez » s'élève à 1 777 252 € (contre 1 627 639 € en 2024). A titre de comparaison, le montant total des contributions statutaires des communes au syndicat mixte du Parc était de l'ordre de 351 000 € pour l'année 2025.

Pour l'année 2026, la loi de finances ne précise pas encore le montant national de cette dotation et ses conditions d'attribution.

IV. INFORMATION SUR LES PREVISIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS AUTONOMES

Conformément à l'article 19 des statuts, le budget du syndicat mixte du Parc comprend un budget principal avec une section de fonctionnement et une section d'investissement (voir pages précédentes)

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025**

et des budgets autonomes dédiés à la compétence « SCoT » et à l'objet « Gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » (compétences GEMAPI et « hors-GEMAPI »).

Ces budgets sont votés par les formations spécifiques du comité syndical composées exclusivement de délégués des EPCI ayant transféré leurs compétences au syndicat mixte du Parc : la formation « SCoT » et la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore ».

Seuls les EPCI membres du syndicat mixte ayant transféré leur compétence « SCoT » et « Gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » apportent une contribution statutaire fixée par chacune de ces deux formations qui délibèrent sur les budgets autonomes.

Toutefois, afin d'assurer l'information de l'ensemble des membres de l'assemblée plénière du syndicat mixte du Parc, les grandes lignes budgétaires de ces deux budgets autonomes sont présentées (voir également les tableaux récapitulatifs ci-après).

1- Le budget autonome « SCoT »

Le débat d'orientation budgétaire du « budget autonome SCoT » se tiendra le 2 décembre 2025 entre les élus de la formation « SCoT ».

Le budget autonome du SCoT s'équilibre de la manière suivante :

- En section de fonctionnement : 179 238,16 €
- En section d'investissement : 215 319,00 €

2- Le budget autonome « Grand cycle de l'eau Dore »

Le débat d'orientation budgétaire du « budget autonome Grand cycle de l'eau Dore » sera présenté le 3 décembre 2025 aux élus de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore ».

Le budget autonome « Grand cycle de l'eau Dore » s'équilibre de la manière suivante :

- En section de fonctionnement : 1 369 184,80 €
- En section d'investissement : 935 482,68 €



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025

Synthèse du budget prévisionnel pour l'année 2026

Budget autonome SCoT - Section Fonctionnement					
Dépenses	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Recettes	Montant BP 2025	Montant BP 2026
Moyens humains			Participations financières EPCI		
Salaires et charges - chargé de mission	46 000,00 €	46 000,00 €	Contributions statutaires EPCI	62 789,49 €	63 649,62 €
Stagiaire	0,00 €	0,00 €	Contributions spécifiques EPCI - révision SCoT	25 803,90 €	25 803,90 €
Sous-total	46 000,00 €	46 000,00 €	Sous-total	88 593,39 €	89 453,52 €
Gestion sociale, emplois et compétences			Autres recettes de fonctionnement		
Indemnité mobilité / Indemnité contractuel	/	300,00 €	Remboursement titres restaurant (part salariale)	/	704,00 €
Prévoyance / Santé	/	254,06 €	Sous-total	0,00 €	704,00 €
Titres restaurant	/	1 760,00 €	Opérations budgétaires et financières		
COS	/	450,00 €	Quote part subvention investissement	25 723,51 €	25 723,51 €
Formation	2 000,00 €	2 000,00 €	Sous-total	25 723,51 €	25 723,51 €
Frais de déplacement agent	1 000,00 €	1 000,00 €	TOTAL AVANT AFFECTATION DU CA		
Frais de repas agent	/	200,00 €		114 316,90 €	115 881,03 €
Honoraires médicaux	50,00 €	50,00 €	Excédent de fonctionnement prévisionnel à affecter selon CFU		
Hygiène et sécurité (EP1 + pharmacie...)	/	500,00 €		34 441,74 €	63 357,13 €
Sous-total	3 050,00 €	6 514,06 €	Sous-total	34 441,74 €	63 357,13 €
Exécutif / vie des instances					
Indemnités élus	3 500,00 €	3 500,00 €			
Séminaires et colloques	600,00 €	600,00 €			
Cotisations diverses	1 500,00 €	1 500,00 €			
Frais de réception	2 000,00 €	2 000,00 €			
Sous-total	7 600,00 €	7 600,00 €			
Fonctionnement structure					
Remboursement mise à disposition de moyens	7 500,00 €	7 500,00 €			
Sous-total	7 500,00 €	7 500,00 €			
Opérations budgétaires et financières					
Dotation aux amortissements	37 635,94 €	35 791,33 €			
Virement à la section d'investissement	39 472,70 €	60 000,00 €			
Sous-total	77 108,64 €	95 791,33 €			
Etudes et prestations diverses					
Frais d'impression	2 500,00 €	8 000,00 €			
Prestations de services	5 000,00 €	7 832,77 €			
Sous-total	7 500,00 €	15 832,77 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	148 758,64 €	179 238,16 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	148 758,64 €	179 238,16 €

Budget autonome SCoT - Section Investissement					
DEPENSES	Montant BP 2025	Montant BP 2026	RECETTES	Montant BP 2025	Montant BP 2026
Prestations - SCoT			Opérations budgétaires et financières		
Mission externes d'accompagnement à la révision du SCoT : évaluation	30 000,00 €	0,00 €	F.C.T.V.A.	13 070,71 €	328,08 €
Mission liée à la révision du SCoT - Réserve	78 234,29 €	187 595,49 €	Virement de la section de fonctionnement	39 472,70 €	60 000,00 €
Sous-total	108 234,29 €	187 595,49 €	Amortissement sur 10 ans	37 635,94 €	35 791,33 €
Dépenses générales de structure			Sous-total	90 179,35 €	96 119,41 €
Acquisition de matériel (informatique, logiciels, mobilier)	2 010,00 €	2 000,00 €	Subventions d'investissement		
Sous-total	2 010,00 €	2 000,00 €	DGD nationale et locale	/	50 000,00 €
Opérations budgétaires et financières			Subvention Révision SCoT -CD 63	/	0,00 €
Provision avance sur marchés	/	/	Sous-total	0,00 €	50 000,00 €
Reprise de subvention	25 723,51 €	25 723,51 €	Restes à réaliser		
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Sous-total	25 723,51 €	25 723,51 €	Excédent d'investissement à affecter selon CFU	45 788,45 €	69 199,59 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	135 967,80 €	215 319,00 €	Sous-total	45 788,45 €	69 199,59 €
			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	135 967,80 €	215 319,00 €



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025

Budget autonome prévisionnel "Grand cycle de l'eau BV Dore"					
SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Recettes	C14 2025	Montant BP 2025 Montant BP 2026
Structure			Structure		
Moyenne humains			Participations financières EPCI		
Masses salariales (salaires et charges) coordination Parc - 20 %	13 400,00 €	14 225,06 €	Thiers Dore Montagne	50,79%	227 756,38 €
Masses salariales (salaires et charges) Animation CT	145 000,00 €	147 290,67 €	Ambermont Livradois Forez	36,18%	130 902,37 €
Masses salariales (salaires et charges) Postes de techniciens	95 000,00 €	95 714,56 €	Billom Communauté	3,06%	10 642,65 €
Masses salariales (salaires et charges) agent administratif	42 000,00 €	36 414,70 €	Entre Dore et Allier	7,64%	26 572,37 €
Poste coordinateur GEMAPI de proximité sur le secteur TDM	49 050,00 €	39 749,18 €	CA Loire-Foréz	1,27%	4 417,14 €
Masses salariales (salaires et charges) - Equipe travaux - 4 ETP	157 000,00 €	157 839,87 €	Pays d'Urtz	0,13%	452,15 €
Stagiaires	0,00 €	3 600,00 €	CA Puy en Valay	0,93%	8 594,59 €
Sous-total	501 450,00 €	498 834,04 €	Sous-total	100,00%	409 337,85 €
Gestion sociale, emplois et compétences			Participations financières EPCI - poste coordinateur GEMAPI de proximité sur le secteur TDM		
Indemnité mobilité / indemnités contractuels	0,00 €	5 000,00 €	Thiers Dore Montagne		49 050,00 €
Prévoyance / Santé	0,00 €	8 500,00 €	Sous-total		49 050,00 €
Titres restaurant	0,00 €	19 300,00 €	Recettes de fonctionnement propres à la masse salariale		
COS	10 500,00 €	5 000,00 €	AELB - postes chargés de mission, techniciens et administratif		169 500,00 €
Formation	6 200,00 €	5 000,00 €	Département 63 - postes chargés de mission		20 000,00 €
Frais de déplacement des agents	4 500,00 €	4 000,00 €	Subventions équipe travaux sur programme actions		177 344,00 €
Frais de repas des agents	3 000,00 €	4 000,00 €	Sous-total		366 844,00 €
Honoraires médicaux	400,00 €	400,00 €	Autres recettes de fonctionnement		
Hijabes et sécurités (EPI = pharmacie + bottes + vêtements travaux...)	5 000,00 €	5 000,00 €	Subvention sur programme actions et DIG		74 000,00 €
Sous-total	29 600,00 €	56 240,00 €	Remboursement titres restaurant (part salariale)		0,00 €
Exécutoif / vie des instances			Sous-total		74 000,00 €
Indemnités élus	0,00 €	1 000,00 €	Opérations budgétaires et financières		
Séminaires et colloques	1 050,00 €	1 000,00 €	Quote part subvention investissement		134 880,90 €
Cotisations diverses	600,00 €	600,00 €	Opération ordre / transfert dépenses travaux (dont équipe travaux)		161 000,00 €
Frais de réception	1 500,00 €	1 000,00 €	Sous-total		295 880,90 €
Dématérialisation (certificat signature)	0,00 €	150,00 €	TOTAL AVANT AFFECTATION DU CA		
Sous-total	3 150,00 €	3 750,00 €			1 195 112,75 €
Fonctionnement structure			Excédent de fonctionnement à affecter selon CFU		
Remboursement mise à disposition de moyens	75 000,00 €	70 000,00 €	Reste à réaliser (prévisionnel) pour actions		24 372,00 €
Fourniture administrative - mailleur etc.)	2 000,00 €	2 000,00 €	Sous-total		24 372,00 €
Petit matériel	4 000,00 €	5 000,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		
Téléphonie (cable, abonnements...)	3 800,00 €	3 800,00 €			1 219 484,75 €
Location matériel et bâtiment)	5 500,00 €	6 167,72 €	Excédent de fonctionnement à affecter selon CFU		
Prestations générales (frais d'impression, achat d'image, annonce et	1 000,00 €	16 000,00 €	Reste à réaliser (prévisionnel) pour actions		24 372,00 €
Frais huissiers	0,00 €	1 000,00 €	Sous-total		24 372,00 €
Entretien véhicules	0,00 €	5 000,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		
Documentation générale	200,00 €	200,00 €			1 219 484,75 €
Sous-total	81 500,00 €	109 167,72 €	Excédent de fonctionnement à affecter selon CFU		
Opérations budgétaires et financières			Reste à réaliser (prévisionnel) pour actions		
Prêts bancaires (frais de dossier et intérêts)	12 285,00 €	0,00 €	Sous-total		
Emprunt	0,00 €	0,00 €	24 372,00 €		
Dotations aux amortissements	246 142,26 €	424 072,99 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		
Virement à la section d'investissement	53 539,28 €	0,00 €			1 219 484,75 €
Opération ordre / transfert dépenses travaux (dont équipe travaux)	161 000,00 €	165 000,00 €	Excédent de fonctionnement à affecter selon CFU		
Sous-total	472 966,54 €	589 072,99 €	Reste à réaliser (prévisionnel) pour actions		24 372,00 €
Sous-total Recettes fonctionnement structure			Sous-total		24 372,00 €
	1 000 604,54 €	1 255 084,90 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		
Capacité d'autofinancement pour le programme d'actions			Excédent de fonctionnement à affecter selon CFU		
Solde de l'excédent de fonctionnement - réserve	120 818,21 €	118 100,00 €	Reste à réaliser (prévisionnel) pour actions		24 372,00 €
Total autofinancement	120 818,21 €	118 100,00 €	Sous-total		24 372,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		
	1 219 484,75 €	1 260 184,88 €			1 219 484,75 €



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025

Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte du débat d'orientations budgétaires 2026 tel que présentée ci-dessus.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 16 décembre 2025.

3 - Délibération n°25-0378 / Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2026

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, explique que, selon les dispositions issues de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif du syndicat mixte peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart (1/4) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

Afin de couvrir les premières dépenses d'investissement du syndicat mixte, il est donc proposé de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2026, dans les conditions suivantes :

Types de dépense	Compte M57	Montant TTC Budget 2025 (R à R 2024 déduits)	Montant TTC des crédits affectés (25%)
Frais d'études	2031	45 000,00 €	11 250,00 €
Logiciels	2051	27 700,00 €	6 925,00 €
Travaux	2128	453 205,00 €	113 301,25 €
Aménagement – Agencements	21351	333 676,00 €	83 419,00 €
Construction sol autrui-Installations générales, agencements, aménagements	2145	22 350,00 €	5 587,50 €
Matériel de transport	21828	47 349,27 €	11 837,32 €
Matériel informatique	21838	35 000,00 €	8 750,00 €
Mobilier	21848	20 000,00 €	5 000,00 €
Matériel	2188	117 013,67 €	29 253,42 €
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	238	25 000,00 €	6 250,00 €
		1 126 293,94 €	281 573,49

Le montant total de 214 982,79 € correspond à la limite supérieure que le syndicat mixte pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026, dans les conditions



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Séance du 09 décembre 2025

- apporte une couverture additionnelle et constitue à ce titre un complément du régime général de la sécurité sociale pour absorber les frais de soins nécessaires aux individus et à leur famille.

Pour l'employeur : la participation contribue à soutenir les agents dans un état de bien-être physique, mental et social avec pour objectifs de :

- faciliter l'accès de ces derniers à une couverture santé,
- protéger ces derniers des conséquences des aléas de la vie,
- réduire les causes d'absentéisme.

Cette démarche renforce également le dialogue social et contribue à l'attractivité des collectivités.

La participation employeur à une protection sociale complémentaire en matière de santé au profit des agents est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. Le montant minimum de cette participation est inscrit dans le décret du 20 avril 2022 : il ne peut pas être inférieur à 15 € par mois et par agent, à savoir 50 % du montant de référence fixé à 30 €.

Afin de répondre à cette obligation, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme (CDG 63) a engagé une démarche visant à proposer aux collectivités et établissements affiliés qui le souhaitent, une convention de participation relative au risque « santé » (comme pour le risque « prévoyance » à laquelle le syndicat mixte du Parc adhère déjà).

La démarche du CDG 63 a pour objectifs est de proposer aux agents :

- un contrat mutualisé à l'échelle départementale pour une durée de 6 ans,
- avec plusieurs niveaux de garanties et de cotisations,
- et une possibilité d'adhésion sur la base d'une cotisation identique.

Afin d'obtenir une offre négociée pour l'ensemble des collectivités du territoire, le CDG 63 a lancé une procédure de mise en concurrence des « mutuelles santé ». Par délibération du comité syndical du 11 février 2025, le syndicat mixte du Parc s'est associé à cette procédure.

En octobre dernier, à l'issue de cette mise en concurrence, le groupement « Relyens SPS / Mutuelle Intérieure » a été retenu pour une période de 6 ans (contrat de 2026 à 2031).

A ce jour, le syndicat mixte du Parc a le choix ou non d'adhérer à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés par le groupement. La convention portera sur un contrat couvrant des dépenses médicales au profit des agents, et s'ils le souhaitent de leurs familles, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Au regard des montants de cotisations appliqués au 1^{er} janvier 2026, tenant compte de l'âge de l'agent(e) affilié(e) et des personnes rattachées ou non à son contrat - enfant(s) et/ou conjoint(e) - il est proposé :

- que le syndicat du Parc soit rattaché à la convention de participation portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, souscrite auprès du groupement « Relyens SPS / Mutuelle Intérieure », et signe à cet effet la convention d'adhésion prévue avec le Centre de gestion ;
- que le syndicat mixte du Parc attribue une participation financière à chaque agent titulaire ou contractuel, de droit public ou privé souscrivant de manière volontaire et facultative, un contrat auprès du groupement « Relyens SPS / Mutuelle Intérieure », dans le cadre de la convention de participation portée par le Centre de gestion ;
- de fixer la participation financière du syndicat mixte du Parc, sur la base d'un taux appliqué au montant de cotisation mensuelle, à savoir 30% pour les agents de catégorie A, 35% pour les agents de catégorie B et 40% pour les agents de catégorie C, avec un montant minimum de participation de 20 € par mois, sous réserve que le montant de cotisation mensuelle ne soit pas inférieur au montant de la participation employeur.

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 09 décembre 2025**

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- approuve le rattachement du syndicat du Parc adhère à la convention de participation portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, souscrite auprès du groupement « Relyens SPS / Mutuelle Intérieure » ;
- approuve l'attribution d'une participation financière à chaque agent titulaire ou contractuel, de droit public ou privé souscrivant de manière volontaire et facultative, un contrat auprès du groupement « Relyens SPS / Mutuelle Intérieure », dans le cadre de la convention de participation portée par le Centre de gestion ;
- fixe la participation financière du syndicat mixte du Parc, sur la base d'un taux appliqué montant de cotisation mensuelle, à savoir 30% pour les agents de catégorie A, 35% pour les agents de catégorie B et 40% pour les agents de catégorie C, avec un montant minimum de participation de 20 € par mois, sous réserve que le montant de cotisation mensuelle ne soit pas inférieur au montant de la participation employeur ;
- autorise le Président du syndicat mixte à :
 - signer la convention d'adhésion prévue avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy de Dôme, ainsi que des avenants ;
 - à signer tout document utile rendu nécessaire, avec le groupement « Relyens SPS / Mutuelle Intérieure » ;
 - engager les dépenses afférentes, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 16 décembre 2025.

5 - Délibération n°25-0380 / Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.331-1 et L. 331-4 relatifs au choix du fournisseur d'électricité,

~~~~~

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, indique que la mutualisation des achats constitue un levier important de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats.

A ce titre, une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT). Cette centrale d'achat a la volonté d'adopter une gouvernance représentative de ses adhérents et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet également une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms.

La CANUT est un acheteur sous forme de pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de l'article L. 1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L. 2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

La CANUT propose à ses membres :

- une gestion simplifiée des achats,



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Séance du 09 décembre 2025**

- des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- des frais d'accès réduits,
- une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

Elle n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants (pour un établissement seul) :

| Coût annuel                              | Etablissement <100 employés |          |           |
|------------------------------------------|-----------------------------|----------|-----------|
|                                          | P.U.HT remisé               | Total HT | Total TTC |
| Structure seule                          |                             |          |           |
| 1er accord-cadre                         | 150 €                       | 150 €    | 180 €     |
| 2 accords-cadres remise 20%              | 120 €                       | 240 €    | 288 €     |
| 3 accords-cadres remise 30%              | 105 €                       | 315 €    | 378 €     |
| 4 accords-cadres remise 40%              | 90 €                        | 360 €    | 432 €     |
| 5 accords-cadres remise 45%              | 83 €                        | 413 €    | 495 €     |
| 6 accords-cadres remise 50%<br>= PLAFOND | 75 €                        | 450 €    | 540 €     |

**Le COMITE SYNDICAL,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- approuve l'adhésion du syndicat mixte du Parc au-dit groupement de commandes « CANUT » ;
- autorise le Président ou le Directeur, à signer le-dit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 16 décembre 2025.

**SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical  
Séance du 09 décembre 2025****Formation Charte**

**Présidence :** M. Stéphane RODIER.  
**Secrétaire de séance :** M. Tony BERNARD.

**Présents ou représentés :** 36 sur 65

**Etaient présents : 21 délégués - soit 38 voix :**

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (1 délégué - 10 voix) : Mme Myriam FOUGERE.

Conseils départementaux (2 délégués - 6 voix) :

-Haute-Loire : M. Bernard BRIGNON.

-Loire : M. Valéry GOUTTEFARDE.

EPCI (4 délégués - 8 voix) : MM. Thomas BARNERIAS, Philippe MEYZONET, Mmes Nathalie MARIN, Corinne MONDIN.

Communes (14 délégués - 14 voix) : MM. Tony BERNARD, Mathieu CAPITAINE, Eric DUBOURGNOUX, Serge GIBERT, Gérard LECOQ, Dominique MAYET, Christian NUGIER, Stéphane RODIER, Gilles VAYSSIERE, Mmes Eliane AUBERGER, Nathalie BOUDOUL, Daphné DUPREZ, Martine NUEL, Christiane SAMSON.

**Ont donné pouvoir : 15 délégués - soit 44 voix :**

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (2 pouvoirs - 20 voix) : Mme Elisabeth BRUSSAT à Mme Myriam FOUGERE, Mme Florence DUBESSY à Mme Myriam FOUGERE.

Conseils départementaux (2 pouvoirs - 10 voix) :

-Haute-Loire : Mme Marie-Agnès PETIT à M. Bernard BRIGNON.

-Puy-de-Dôme : Mme Jocelyne GLACE-LE-GARS à M. Bernard BRIGNON.

EPCI (3 pouvoirs - 6 voix) : M. Vincent CHALLET à Mme Corinne MONDIN, Mme Annick FORESTIER à Mme Corinne MONDIN, Mme Martine MUNOZ à Mme Nathalie MARIN.

Communes (8 pouvoirs - 8 voix) : M. Bernard BERAUD à M. Tony BERNARD, M. Jean-François BLANC à Mme Nathalie BOUDOUL, M. Jean-Robert CHAIZE à Mme Nathalie BOUDOUL, M. Simon DURUPT à M. Stéphane RODIER, Mme Agnès GRANGEVERSANNE à Mme Martine NUEL, Mme Valérie LE POSTEC à M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Patricia LECLERCQ à M. Eric DUBOURGNOUX, M. Dominique SEGUIN à M. Tony BERNARD.

**Délégués excusés ou absents :**

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : M. Frédéric BONNICHON, Renaud DAUMAS, Sylvain DURIN, Mme Caroline GUELON.

Conseils départementaux :

-Puy-de-Dôme : MM. Fabien BESSEYRE, Cédric DAUDUIT, Antoine DESFORGES, Michel SAUVADE, Mmes Célia BERNARD, Pascale BRUN, Aude BURIAS, Valérie PRUNIER, Alexandra VIRLOGEUX.

EPCI : M. Daniel FORESTIER.

Communes : MM. Damien CHEVARIN, Thierry d'ANDIGNE, Michel GONIN, Guy GORBINET, François PELLETIER, Jérôme RAYNAUD, Rémi RIZAND, Elie TOURLONIAS, Mmes Claude ARTAUD, Céline AUGER, Christine BATISSON, Julie CHALLET, Stéphanie RIAS, 2 sièges à pourvoir.

**Assistaient à la réunion :** M. Dominique VERGNAUD, Directeur, Mme Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administration générale et logistique, Mme Clémence ZOELLER, Assistante de direction, Mme Mireille HIGINNEN-BIER, Sous-Préfète d'Ambert, M. Christian VIALLO, Conseiller du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, et Mme Anne-Cécile PRAT, Chargée de mission au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

**Répartition des 193 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : 70 voix (7 représentants disposant chacun de 10 voix).

Conseils départementaux : 70 voix

-Puy-de-Dôme : 60 voix (10 représentants disposant chacun de 6 voix).

-Haute-Loire : 8 voix (2 représentants disposant chacun de 4 voix).

-Loire : 2 voix (1 représentant disposant de 2 voix).

Délégués des EPCI : 16 voix (8 représentants disposant chacun de 2 voix).

Délégués des communes : 37 voix (37 représentants disposant chacun de 1 voix).

**En séance : 82 voix**



## TENUE DE REGISTRE

### SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical  
Séance du 09 décembre 2025

#### **6 - Délibération n°25-0381 / « PACTE Forêt-z »**

Nathalie BOUDOUL, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, rappelle que les forêts sont à la fois les premières solutions évoquées et les principales victimes en matière de dérèglement climatique. Dans un contexte d'incertitude, les choix que les forestiers seront amenés à prendre pour l'avenir des forêts du territoire inquiètent et sont de plus en plus sources de divisions, que ce soit entre les habitants et les professionnels du secteur ou au sein de la filière elle-même.

C'est pourquoi le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez s'est engagé depuis 2023 dans le « Projet d'Adaptation au changement climatique par la Concertation dans les Territoires Forêt-Z » (PACTE Forêt-z), piloté par un consortium de 9 membres : communautés de communes Ambert Livradois Forez et Thiers Dore et Montagne, à l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières AURA, l'Office national des forêts, le Centre national de la propriété forestière, l'Union des Coopératives forestières, France nature environnement et la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Le dialogue, qui a duré plusieurs mois, a permis de poser et de comprendre les besoins de chacun, d'identifier les points de convergence tout en mettant en mots les désaccords persistants, dans un esprit d'écoute et de respect mutuel. Ce dialogue constitue un socle pour une collaboration solide pour la poursuite des travaux relatifs à la forêt sur le territoire.

En effet, au fil des échanges, le dialogue instauré entre les 9 structures membres du consortium s'est révélé particulièrement riche et constructif. Fortes de ce constat et conscientes de la valeur de cette dynamique collective, ces structures se sont accordées, au travers d'un « pacte », sur la nécessité de poursuivre ce dialogue dans la durée, notamment à travers l'organisation d'une réunion annuelle dédiée au suivi et à la poursuite de cette réflexion commune.

Ce pacte rassemble les principes d'adaptation des forêts au dérèglement climatique qui font consensus entre les partenaires. Il met également en lumière les points de dissensus, sur lesquels la discussion reste ouverte et que les membres s'engagent à continuer d'explorer ensemble. Enfin, il comporte une section consacrée aux « bonnes pratiques », directement issue des besoins exprimés lors des ateliers.

Il s'agit aujourd'hui, pour les membres du consortium, de signer ce pacte, ce qui les engage également à en assurer la promotion sur le territoire afin d'encourager son adoption par d'autres structures.

**Le COMITE SYNDICAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- approuve ledit pacte résultant du dialogue « PACTE Forêt-z » et autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à le signer.

**Christiane SAMSON** demande quels ont été les points d'accord et de désaccord les plus importants entre les acteurs.

**Nathalie BOUDOUL** répond que la coupe rase constitue le principal point de désaccord (en termes de gestion sylvicole). La multifonctionnalité de la forêt, la réflexion sur le choix des essences et le paysage constituent les principaux points d'accord.

**Philippe MEYZONET** reconnaît l'intérêt de la démarche et regrette qu'elle n'ait pas intégré la partie altigérienne du territoire du Parc.

**Nathalie BOUDOUL** répond que la démarche s'inscrit dans un appel à projet régional et que le choix de l'association régionale des communes forestières s'est limité aux territoires des 2 communautés de communes Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez.

**Philippe MEYZONET** ajoute qu'un travail est prévu entre la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'université de Clermont sur l'évolution des essences forestières ; le travail se fera en lien avec l'arboretum de Charbonne, avec des plantations sur 2 bassins versants différents (nord et sud) mais avec des essences identiques, pour voir leur évolution dans le temps.

**Nathalie BOUDOUL** rappelle que la démarche Pacte Forêt-Z a permis de mettre d'associer et tenir compte de la parole des habitants, ce qui est très rarement le cas en matière de gestion forestière.



**SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical  
Séance du 09 décembre 2025**

La **Sous-préfète d'Ambert** remercie les partenaires pour leur mobilisation et cette initiative de rapprochement des acteurs forestiers ou non. Cette démarche peut également trouver un écho dans le cadre du projet de classement des Hautes-Chaumes.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 16 décembre 2025.

**7 - Délibération n°25-0382 / Elaboration d'une stratégie espèces : synthèse des diagnostics et rédaction****Programme 111, sous-programme 111-23-26**

Eric DUBOURGNOUX, 6<sup>ème</sup> Vice-président, rappelle que, conformément à la Charte 2011-2026 du Parc et dans la perspective de la future charte 2026-2041 qui prévoit d'assurer la préservation des espèces patrimoniales et d'anticiper l'arrivée de nouvelles espèces, le syndicat mixte du Parc s'est engagé en 2023 dans l'élaboration d'une Stratégie des espèces du Livradois-Forez, dans les domaines de la faune et de la flore. Le territoire d'étude correspond au périmètre d'étude du projet de Charte 2026-2041 du Parc et concerne 191 communes.

Différents partenaires scientifiques, ont été mobilisés par le syndicat mixte du Parc depuis 2023 afin de réaliser des diagnostics sur les principaux groupes d'espèces : flore vasculaire, bryophytes, lichens, papillons, coléoptères, syrphes, libellules, pollinisateurs sauvages, orthoptères, arachnides, chauves-souris, mammifères (hors chauves-souris), avifaune, mollusques, amphibiens, reptiles.

Pour ces différents groupes, les listes d'espèces présentes ont été mises à jour et les besoins ont été évalués et priorisés, selon leur degré de vulnérabilité et le degré de responsabilité du territoire envers leur protection.

Il convient désormais d'effectuer une synthèse des diagnostics réalisés et de co-construire, avec les partenaires et les acteurs concernés, une stratégie de préservation des espèces du Livradois-Forez. Cette stratégie guidera les futurs programmes d'intervention, tant pour l'amélioration des connaissances (études), la réalisation de suivis, la conception et la mise en œuvre de programmes pour le maintien de certaines populations d'espèces, que pour l'information, la vulgarisation des connaissances et des démarches entreprises en faveur des espèces.

La rédaction de la stratégie espèces sera réalisée à la fois en interne sur la base des résultats obtenus précédemment et avec l'aide des experts ayant contribué aux diagnostics, de façon à déterminer de concert des priorités d'intervention.

Le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

| DEPENSES TTC                         |                | RECETTES                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------|----------------|
| Prestations experts naturalistes     | 18 750 €       | Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) | 12 500 €       |
| Ingénierie (salaires et cotisations) | 6 250 €        | Autofinancement                               | 12 500 €       |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>25 000€</b> | <b>TOTAL</b>                                  | <b>25 000€</b> |

**Le COMITE SYNDICAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**



## TENUE DE REGISTRE

### SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

#### Procès-verbal du Comité syndical Séance du 09 décembre 2025

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
  - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
  - solliciter la subvention correspondante auprès du financeur ;
  - engager les dépenses afférentes, soit **25 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

**Eliane AUBERGER** demande comment ont été choisies les espèces qui ont fait l'objet d'investigation. **Eric DUBOURGNOUX** répond que ce travail s'est fait à partir des diagnostics réalisés en interne par le syndicat mixte puis par les partenaires experts avec lesquels le syndicat mixte travaille par ailleurs (CBNMC, LPO, SHNAO...).

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 16 décembre 2025.

#### **8 - Délibération n°25-0383 / Partage de connaissances : inventaires naturalistes et participatifs des mares** **Programme 111, sous-programme 111-18-26**

Eric DUBOURGNOUX, 6<sup>ème</sup> Vice-président, rappelle que le syndicat mixte du Parc mène un travail en continu pour développer les connaissances naturalistes et leur diffusion sur le territoire, conformément aux objectifs de la Charte 2011-2026 du Parc. Il contribue ainsi à la mise en œuvre du plan biodiversité du Ministère de la transition écologique et solidaire du 4 juillet 2018, visant à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB).

A partir de 2020, un travail d'actualisation des listes d'espèces sauvages présentes sur le territoire du Parc est réalisé par l'équipe du syndicat mixte avec l'aide de plusieurs partenaires scientifiques, dans la perspective de les diffuser auprès du grand public sur la plateforme en ligne « Biodiv'Livradois-Forez » (<https://biodiversite.parc-livradois-forez.org/>). Toutefois, certaines listes d'espèces sont manquantes faute de prospections ou de données et la connaissance de certains groupes d'espèces est partielle.

De 2021 à 2025, des études ont été réalisées afin d'établir un état des lieux de la richesse et de la spécificité de la faune aranéologique (araignées) et myrmécologique (fourmis). Ces inventaires ont permis de découvrir respectivement pas moins de 362 espèces d'araignées (sur 1630 en France) et 51 espèces de fourmis (sur 90 en France) sur le territoire Parc naturel régional Livradois-Forez. Des travaux de valorisation de ces découvertes ont également été menés avec des conférences grand public, trois formations à destination des ambassadeurs nature, un carnet de voyage participatif, un livret et une malle pédagogique.

En 2026 et 2027, le syndicat mixte du Parc prévoit de poursuivre ce travail d'amélioration des connaissances des espèces avec un inventaire participatif des amphibiens et notamment les Urodèles (tritons) pour lesquelles il y a un manque de données sur leur abondance et leur diversité sur le territoire.

Différents publics (agriculteurs, ambassadeurs, jardiniers, scolaires, éducateurs à l'environnement...) pourront être impliqués au côté des associations naturalistes dans le recensement des mares. En effet cet écosystème constitue un habitat essentiel au cycle de vie des tritons (reproduction et ponte, développement des larves, habitat et alimentation...). De plus, la disparition des mares (comblement, pollution, urbanisation) est une cause majeure du déclin des populations de tritons.

Ces inventaires naturalistes et participatifs seront accompagnés d'un volet sensibilisation à destination des publics avec des conférences, des supports d'information et de valorisation des connaissances sur les tritons du Livradois Forez.

**SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical  
Séance du 09 décembre 2025**

Le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

| DEPENSES TTC                                           |                 | RECETTES                          |                 |
|--------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| Prestations (inventaire, sensibilisation, formations). | 20 000 €        | Etat (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) | 20 000 €        |
| Ingénierie (salaires et cotisations)                   | 5 000 €         | Autofinancement                   | 5 000 €         |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>25 000 €</b> | <b>TOTAL</b>                      | <b>25 000 €</b> |

**Le COMITE SYNDICAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
  - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
  - solliciter la subvention correspondante auprès du financeur ;
  - engager les dépenses afférentes, soit **25 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 16 décembre 2025.

**9 - Délibération n°25-0384 / Etudes et inventaires du patrimoine naturel :  
préparation d'un observatoire de la santé des tourbières**  
**Programme 111, sous-programme 111 19-26**

Eric DUBOURGNOUX, 6ème Vice-président, rappelle que le projet de Charte 2026-2041 du Parc (qui a fait l'objet d'un avis favorable du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche et actuellement soumis à l'approbation des collectivités locales) comporte une mesure visant à « Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales » dans le cadre de la déclinaison régionale de la Stratégie des Aires Protégées (SAP).

Les tourbières du Livradois Forez sont directement concernées par cette mesure du fait de la biodiversité qu'elles abritent et parce que leurs fonctions écosystémiques multiples ne sont plus à démontrer (stockage de l'eau et du carbone, ...) ; elles sont de fait également concernées par plusieurs autres mesures du projet de Charte (sols, paysages, ...).

Le syndicat mixte du Parc et plusieurs organismes partenaires portent déjà des programmes ou plans de gestion qui visent la préservation, la restauration et la valorisation des tourbières sur les différents « massifs à tourbières » du Livradois-Forez (Bois Noirs, Forez, Livradois), comme le Contrat Territorial ou le futur Accord de Territoire du bassin versant de la Dore, les actions mises en œuvre sur les sites Natura 2000, ou encore celles qui sont réalisées dans la cadre des plans de gestion des Réserves naturelles et des Espaces Naturels Sensibles.

Le projet vise à préparer la mise en place d'un observatoire de la santé des tourbières à l'échelle du territoire du Parc, en s'appuyant sur des tourbières bénéficiant de ces programmes et/ou plans de gestion, donc déjà connues et suivies au moins partiellement.

Au regard des connaissances déjà disponibles et des dispositifs de suivi existants et dans le but d'obtenir des données comparables sur une douzaine de sites complémentaires, il est prévu :



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Séance du 09 décembre 2025**

- d'assurer la collecte et le suivi des données abiotiques (niveau d'eau dans les tourbières et données météo) ;
- de produire un complément des connaissances de base sur les milieux tourbeux présents (par datation au carbone 14 permettant de mieux comprendre l'origine de la tourbière, les phases de production de tourbe et d'arrêt de celle-ci le cas-échant...) et une analyse de la tourbe (permettant de se figurer l'évolution de l'écosystème en place au fil du temps).

Ce travail comprend à la fois l'expertise interne et de prestataires, l'animation de la démarche de mise en réseau des sites et de collecte des informations et l'acquisition de petits équipements tels que des stations météo.

Le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

| DEPENSES TTC                                                   |                 | RECETTES                                      |                 |
|----------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------|-----------------|
| Prestations                                                    | 7 500 €         | Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) | 5 000 €         |
| Ingénierie / expertise /coordination (salaires et cotisations) | 2 500 €         | Autofinancement                               | 5 000 €         |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>10 000 €</b> | <b>TOTAL</b>                                  | <b>10 000 €</b> |

**Le COMITE SYNDICAL,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
  - signer toute convention à intervenir et leurs avenants ;
  - solliciter la subvention correspondante auprès du financeur ;
  - engager les dépenses afférentes, soit **10 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 16 décembre 2025.

**10 - Délibération n°25-0385 / Révision de la cartographie des habitats naturels sur les sites Natura 2000 « Comté Puy Saint-Romain » et « Bois Noirs »**  
**Programme 112, sous-programme 112-39-26-27**

Eric DUBOURGNOUX, 6<sup>ème</sup> Vice-président, rappelle que 25 sites Natura 2000 sont compris en totalité ou en partie dans le territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la gestion de 15 de ces sites Natura 2000 est assurée par le syndicat mixte du Parc : « Monts du Forez », « Plaine des Varennes », « Rivières à Moule perlière du bassin de l'Ance du nord et de l'Arzon », « Dore et affluents », « Auzelles », « Cavité minière de la Pause », « Tourbière du haut Livradois complexe tourbeux de Virennnes », « Complexe minier de la vallée de la Senouire », « Mont Bar », « Rivières à Ecrevisse à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon », « Vallées et piémonts nord Forez », « Comté d'Auvergne Puy Saint-Romain », « Puys de Pileyre et Turluron », « Bois Noirs », « Rivières à Moule perlière du bassin de la Dolore ».

Dans ce cadre, le syndicat mixte du Parc mène des actions de gestion et de restauration des écosystèmes, des suivis scientifiques et des actions de sensibilisation et de communication auprès des



**SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical  
Séance du 09 décembre 2025**

différents publics. Il accompagne aussi, via un porté à connaissances ou des préconisations, les porteurs de projets et les services de l'Etat pour la prise en compte des enjeux de Natura 2000 dans les différents projets (aménagement du territoire, travaux, manifestations sportives, ...).

Parmi les 15 sites Natura 2000 dont la gestion est assurée par le syndicat mixte du Parc, les sites « Comté d'Auvergne – Puy Saint-Romain » et « Bois Noirs » présentent des cartographies d'habitats naturels partielles ou lacunaires, notamment en raison de modifications de leur périmètre et de l'évolution des méthodologies depuis la révision de leurs DOCOB respectifs.

Cette situation limite la possibilité d'évaluer précisément l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire concernés, ainsi que l'efficacité des actions mises en œuvre. Une révision complète de la cartographie des habitats naturels est donc nécessaire pour disposer d'un état des lieux actualisé, homogène et exploitable pour la planification des travaux de gestion, la mise en place de suivis naturalistes et l'évaluation des incidences des projets.

Afin de mener à bien ces mises à jour, le syndicat mixte du Parc prévoit de recourir à une prestation externe et de solliciter le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets « Révision des DOCOB Natura 2000 ».

Le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération prévue sur 2 ans (2026-2027) sont les suivants.

| DEPENSES TTC |                     | RECETTES     |                     |
|--------------|---------------------|--------------|---------------------|
| Prestations  | 114 780,00 €        | FEDER        | 114 780,00 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>114 780,00 €</b> | <b>TOTAL</b> | <b>114 780,00 €</b> |

**Le COMITE SYNDICAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
  - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants,
  - solliciter la subvention correspondante auprès du financeur,
  - engager les dépenses afférentes, soit **114 780,00 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 16 décembre 2025.

**11 - Délibération n°25-0386 / Création de nouvelles activités responsables et engagées**

**Programme 311, sous-programme 311-50-26-27-28**

Myriam FOUGERE, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, précise que la future Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez fixe une ambition forte pour soutenir la création de nouvelles activités responsables et engagées.

Pour accompagner le renouvellement du tissu économique, le syndicat mixte du Parc prévoit de renforcer son action en développant de nouveaux outils dans le cadre du réseau « Entreprendre en Livradois-Forez ». Il s'agit notamment d'optimiser le travail en réseau des professionnels œuvrant à



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Séance du 09 décembre 2025**

l'accueil de nouvelles activités. Aussi, il est nécessaire de promouvoir davantage cette offre d'accompagnement, ainsi que les potentiels d'accueil des entreprises.

L'un des objectifs consiste à réinvestir les locaux professionnels vacants par des activités économiques, en créant des conditions permettant aux porteurs de projets de développer des modèles économiquement viables qui prennent en compte les enjeux des transitions et d'adaptation aux effets du dérèglement climatique.

Dans cette perspective, il s'agit de :

- développer et coordonner l'expertise nécessaire à l'accompagnement des différents profils de porteurs de projets, en veillant notamment à développer une expertise spécifique à l'accompagnement de modèles économiques innovants, intégrant les enjeux et les attentes en matière de préservation des ressources, de protection de la biodiversité, de décarbonation, de justice sociale et d'épanouissement humain ;
- disposer d'une offre diversifiée et qualifiée de foncier, de locaux d'activités disponibles, d'entreprises à reprendre et de potentiels d'activités, avec notamment un travail spécifique sur le développement d'hébergements touristiques à forte identité patrimoniale ;
- valoriser l'offre d'accueil d'entreprises et les initiatives économiques du territoire pour inciter les entrepreneurs engagés à développer leurs activités en Livradois-Forez, en s'appuyant notamment sur le déploiement du collectif de territoires ruraux « Envie d'R ».

Le coût éligible au financement LEADER est de 165 181,31 € HT dans la mesure où l'opération bénéficie majoritairement au périmètre LEADER du GAL 63 (plus de 50% du territoire est concerné).

Le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération, sur 22 mois, sont les suivants :

| Dépenses HT                      |                     | Recettes        |                     |
|----------------------------------|---------------------|-----------------|---------------------|
| Prestations externes             | 40 000,00 €         | LEADER          | 132 145,05 €        |
| Frais de personnel               | 100 717,76 €        |                 |                     |
| Stagiaire                        | 3 600,00 €          | Autofinancement | 33 036,26 €         |
| Forfait frais de structure (20%) | 20 863,55 €         |                 |                     |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>165 181,31 €</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>165 181,31 €</b> |

**Le COMITE SYNDICAL,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
- signer toutes conventions à intervenir et leurs avenants,
  - solliciter la subvention LEADER correspondante,
  - engager les dépenses afférentes, **soit 165 181,31 € HT**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 16 décembre 2025.

**SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical  
Séance du 09 décembre 2025****12 - Délibération n°25-0387 / Sensibilisation à l'urbanisme et à l'aménagement durable : les Rencontres de l'Atelier d'urbanisme****Programme 323, sous-programme 323-20-26**

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, rappelle que le syndicat mixte du Parc a mis en place depuis 2013 un dispositif d'appui technique aux collectivités dans les domaines du paysage, de l'architecture et de l'urbanisme : « l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez ».

Au-delà de l'accompagnement de projets d'aménagements et de démarches d'urbanisme, l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez a pour objectif de construire et partager une culture de l'urbanisme et de l'architecture « frugal en espace et en énergie » grâce à des temps de sensibilisation, d'information, de formations-actions, d'échanges, de visites et des outils de valorisation. Il s'agit de mobiliser les acteurs de l'aménagement dans leur diversité et assurer à long terme un engagement sur la qualité des projets dans un souci de cohérence territoriale.

Cette démarche, intitulée les « Rencontres de l'Atelier », vise à sensibiliser et former les élus, les techniciens des EPCI et des organismes partenaires ainsi que les professionnels (bailleurs sociaux, architectes, urbanistes, thermiciens, économistes, artisans...) afin de concevoir un urbanisme sobre, des aménagements d'espaces publics et paysagers de qualité, de rénover ou construire des bâtiments performants énergétiquement, intégrant les ressources du territoire et les matériaux biosourcés (bois, terre...).

Depuis la mise en place de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez en 2013, une soixantaine de temps d'échanges ont été organisés, avec la production de supports divers.

Pour la période 2026-2027, le programme des « Rencontres de l'Atelier » prévoit :

- l'organisation de séances d'information ou de formation-action à l'attention des techniciens des EPCI et des organismes partenaires de l'Atelier d'urbanisme ;
- l'organisation de visites d'opérations réalisées notamment dans le cadre de l'accompagnement de l'Atelier d'urbanisme (voyages d'études, journées de visite thématique ouvertes à tous ou liées à des projets spécifiques de collectivités...) ; ces temps concernant à la fois les élus et les techniciens ;
- la valorisation (documents de communication écrits, illustrations, vidéos...) des projets accompagnés par l'Atelier d'urbanisme ;

Ces temps d'échanges traiteront entre autres des thèmes suivants : les transitions, les documents d'urbanisme, construire et rénover, l'aménagement des espaces publics, la revitalisation des centres-bourgs, le foncier, la mobilité, l'éclairage nocturne ...

Le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

| DEPENSES TTC                                                               |                 | RECETTES                                      |                 |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------|-----------------|
| Prestations externes : interventions, animations, supports valorisation... | 15 000 €        | Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) | 10 000 €        |
| Coordination - ingénierie Parc (salaires et cotisations)                   | 5 000 €         | Autofinancement                               | 10 000 €        |
| <b>TOTAL</b>                                                               | <b>20 000 €</b> | <b>TOTAL</b>                                  | <b>20 000 €</b> |

**Le COMITE SYNDICAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Séance du 09 décembre 2025**

- signer toute convention à intervenir et leurs avenants ;
- solliciter la subvention correspondante auprès du financeur ;
- engager les dépenses afférentes, soit **20 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 16 décembre 2025.

**13 - Délibération n°25-0388 / Projets fédérateurs 2026-2027**  
**Programme 412, sous-programme 412-11-26**

Eric DUBOURGNOUX, 6<sup>ème</sup> Vice-président, rappelle que le syndicat mixte du Parc apporte un soutien technique aux établissements scolaires et centres de loisirs souhaitant s'engager ou conforter leurs projets pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

Les projets fédérateurs permettent de traiter les thèmes liés aux enjeux du territoire et aux objectifs de la Charte du Parc. Aussi, il est prévu de renouveler ce dispositif éducatif, coordonné par le syndicat mixte du Parc, sur la période scolaire 2026-2027.

Les enseignants et directeurs de centres de loisirs qui ont un projet à l'année en lien avec les thématiques du développement durable et le territoire (paysages, agriculture, forêt, eau...) pourront être accompagnés dans le cadre d'interventions encadrées par un animateur ou éducateur à l'environnement formé. Ces interventions hors les murs de la classe ou du centre de loisirs seront complétées par une demi-journée de rencontre d'un professionnel pour une présentation de son activité. La restitution des différents projets se fera dans le cadre d'échanges inter-groupes dans les villes et villages concernés.

L'accompagnement proposé dans le cadre des projets fédérateurs s'effectuera tout au long de l'année scolaire et s'adaptera aux besoins et demandes des différentes classes ou groupes.

Chaque projet comportera 5 demi-journées réparties comme suit :

- 3 demi-journées d'accompagnement par un animateur diplômé en face à face hors les murs ;
- 1 demi-journée de rencontre avec un professionnel ;
- 1 demi-journée de valorisation locale co-organisée par l'animateur et le responsable du groupe.

Les enseignants auront également la possibilité de s'inscrire sur un « petit projet » ; dans ce cas, il s'agira de 2 demi-journées encadrées par un éducateur à l'environnement, permettant aux enseignants de réinvestir le travail des années précédentes ou de découvrir l'un nouveau thème.

Ce dispositif éducatif s'adresse aux classes de primaire, de secondaire et aux centres de loisirs du territoire du Parc naturel régional Livradois Forez. Au-delà des liens directs avec les programmes scolaires, ces projets génèrent de véritables partenariats éducatifs, des rencontres entre habitants et élèves, des échanges parents d'élèves/écoles ...



**SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical  
Séance du 09 décembre 2025**

Le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

| DEPENSES TTC                                                               |                 | RECETTES                                      |                 |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------|-----------------|
| Prestations externes : interventions, animations, supports pédagogiques... | 24 000 €        | Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) | 24 000 €        |
| Coordination - ingénierie Parc (salaires et cotisations)                   | 6 000 €         | Autofinancement                               | 6 000 €         |
| <b>TOTAL</b>                                                               | <b>30 000 €</b> | <b>TOTAL</b>                                  | <b>30 000 €</b> |

**Le COMITE SYNDICAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
  - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
  - solliciter la subvention correspondante auprès du financeur ;
  - engager les dépenses afférentes, soit **30 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

**Nathalie BOUDOUL** demande si un thème a été défini pour ce prochain projet fédérateur d'éducation au territoire.

**Dominique VERGNAUD** répond que le projet en cours d'élaboration porte sur le paysage, dans sa diversité d'approches.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 16 décembre 2025.

**14 - Délibération n°25-0389 / Médiation en faveur de la préservation des  
patrimoines et de la conciliation des usages**

**Programme 413, sous-programme 413-14-26**

Eric DUBOURGNOUX, 6<sup>ème</sup> Vice-président, rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte actuelle (et celle à venir) du Parc naturel régional Livradois-Forez, le syndicat mixte du Parc s'est donné pour objectifs :

- de faciliter l'implication des habitants dans ses actions, notamment celles relatives à la connaissance et à la préservation de la biodiversité et de la nature ordinaire ;
- d'étoffer son offre d'outils pédagogiques et de supports d'information sur les patrimoines dans le but de favoriser leur appropriation par le public.

Dans cette perspective, et afin de favoriser la préservation des patrimoines et la conciliation des usages, le syndicat mixte du Parc prévoit :

- de poursuivre la conception, la création et la diffusion d'outils pédagogiques sur le Parc et l'action du syndicat mixte,
- de créer des outils spécifiques facilitant la conciliation des patrimoines et usages,
- de développer des formations et animations auprès des acteurs du territoire,
- de confier des prestations aux professionnels de l'animation pour favoriser les médiations.

Cette action s'inscrit dans la continuité des opérations du type « chantiers et inventaires participatifs » et « kits biodiversité » proposées ces dernières années aux communes, en favorisant la variété des



**TENUE DE REGISTRE**  
**SYNDICAT MIXTE DU**  
**PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical**  
**Séance du 09 décembre 2025**

sujets traitant des patrimoines et des usages, et la diversité des publics en s'adressant aux enfants et adolescents, aux adultes, aux habitants, aux acteurs socio-économiques et aux élus.

Les outils pédagogiques serviront à l'occasion :

- des programmes éducatifs coordonnés par le syndicat mixte du Parc ;
- de sessions d'information et de sensibilisation destinées aux acteurs du territoire (entreprises, agriculteurs, prestataires touristiques) concernés par des programmes conduits par le syndicat mixte du Parc, notamment en matière de conciliation des usages ;
- de manifestations locales sur lesquelles le syndicat mixte du le Parc est présent.

Le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

| DEPENSES TTC         |                 | RECETTES                                         |                 |
|----------------------|-----------------|--------------------------------------------------|-----------------|
| Prestations externes | 10 000 €        | Région Auvergne-Rhône Alpes<br>(Contrat de Parc) | 5 000 €         |
|                      |                 | Autofinancement                                  | 5 000 €         |
| <b>TOTAL</b>         | <b>10 000 €</b> | <b>TOTAL</b>                                     | <b>10 000 €</b> |

**Le COMITE SYNDICAL,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :

- signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
- solliciter la subvention correspondante auprès du financeur ;
- engager les dépenses afférentes, soit **10 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 16 décembre 2025.

### **Questions diverses**

**Stéphane RODIER** fait un point sur l'état d'avancement des délibérations des collectivités sur le projet de Charte 2026-2041.

**La Sous-préfète d'Ambert** évoque sa visite récente de l'abattoir d'Ambert ; un nouveau directeur a récemment pris ses fonctions et l'activité de l'établissement est bonne. Elle évoque ce sujet en séance car le syndicat mixte du Parc a soutenu depuis le début cet équipement comme d'autres partenaires. Elle précise que l'établissement organise des visites.

**Tony BERNARD** ajoute que le comité de programmation du GAL LEADER 63, au sein duquel il représente le syndicat mixte du Parc, a délibéré favorablement sur un financement LEADER pour soutenir le fonctionnement et le développement de l'activité de l'abattoir.

**Stéphane RODIER** annonce la date du prochain comité syndical qui aura lieu mardi 03 février 2026, à 18h30, à la Maison du Parc, à Saint-Gervais-sous-Meymont.

**FIN DE LA SEANCE : 19h45**



**SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical  
Séance du 09 décembre 2025**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

Délibération n°25-0377 Débat d'orientations budgétaires 2026 approuvée

Délibération n°25-0378 Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2026 approuvée

Délibération n°25-0379 Participation du syndicat mixte du Parc à la protection sociale complémentaire en matière de santé approuvée

Délibération n°25-0380 Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT » approuvée

Délibération n°25-0381 « PACTE Forêt-z » approuvée

Délibération n°25-0382 Elaboration d'une stratégie espèces : synthèse des diagnostics et rédaction approuvée

Délibération n°25-0383 Partage de connaissances : inventaires naturalistes et participatifs des mares approuvée

Délibération n°25-0384 Etudes et inventaires du patrimoine naturel : préparation d'un observatoire de la santé des tourbières approuvée

Délibération n°25-0385 Révision de la cartographie des habitats naturels sur les sites Natura 2000 « Comté Puy Saint-Romain » et « Bois Noirs » approuvée

Délibération n°25-0386 Création de nouvelles activités responsables et engagées approuvée

Délibération n°25-0387 Sensibilisation à l'urbanisme et à l'aménagement durable : les Rencontres de l'Atelier d'urbanisme approuvée

Délibération n°25-0388 Projets fédérateurs 2026-2027 approuvée

Délibération n°25-0389 Médiation en faveur de la préservation des patrimoines et de la conciliation des usages approuvée

Le Président,

Le secrétaire de séance,



  
Stéphane RODIER  
Maire de Thiers

  
Tony BERNARD, 1<sup>er</sup> Vice-président